

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2022

Convocation 1^{er} juin

Membres du Conseil : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Grentzinger Hardy, Mmes Sochet, Presles, , Perdrizet, Devoucoux, Bouchot , Delcourt, Revillier

Absents excusés : Mmes Devoucoux, Delcourt, Mr Grentzinger.

Secrétaire de séance : Mr Revillier

Etude diagnostic assainissement et eaux Pluviales

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée qu'un appel d'offre concernant le schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales a été lancé, deux offres nous sont parvenues. Après négociation, Mr le Maire informe que l'offre présentée par Impact Conseil, 5, rue des écoliers 23 430 CHATELUS-LE-MARCHEIX a été retenue pour un montant de 71 862 € HT. Monsieur le maire précise que cette prestation peut être subventionnée par le conseil départemental de l'Allier et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales.

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant ;

Coût de la prestation : 71 862 € HT

Dépenses imprévues : 7 180 € HT

Total des dépenses : 79 042 € HT

Subvention du Conseil Départemental : 23 712.60 €

Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 39 521 €

Autofinancement : 15 808.40 €.

L'assemblée accepte le plan de financement proposé et sollicite le conseil départemental et l'agence de l'eau pour l'octroi de subvention

SIVOM Sologne Bourbonnaise

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport établi par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2021.

L'assemblée approuve ce rapport à l'unanimité.

Modalité de publicité des actes

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressés pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité,

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Après discussion les membres de l'assemblée décident de faire la publicité par publication sur papier.

Passage de la M14 à la M57

Passage à la M57 (nomenclature budgétaire) au 1^{er} janvier 2024. Il est possible de faire la mutation au 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal décide d'anticiper le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 pour cela la commune bénéficiera d'un accompagnement de la part du comptable public et du conseiller aux décideurs locaux. De plus en collaboration avec l'ATDA, la DGFIP organisera une formation M57 et gestion de l'actif. Après discussion le conseil.

Affaires diverses

Concernant la programmation des opérations de l'étude reconquête centre Bourg une réunion est organisée avec Arthur REMY le jeudi 23 juin à 14h.

Marché des producteurs de pays se déroulera place du marché le vendredi 10 juin à partir de 18h.

Le bureau de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin, sera ouvert de 8h à 18h salle de spectacle.

Camping municipal le conseil municipal décide de mettre en place une caution de 30 € pour le prêt des prises électriques aux campeurs qui en feront la demande.

Demande de Mme HUGONNET concernant la location de salle pour les cours de YOGA, le conseil municipal décide de louer la salle des réunions, et demande un versement de 50 € mensuel pour l'occupation de cette salle.

Mr Le Maire annonce à l'assemblée que le défi UNITED Ladies sera de passage sur la commune le vendredi 5 août et le 9 septembre, descente de 200 km en canoë sur la Loire avec 32 femmes touchées par un cancer du sein. Monsieur le Maire précise que la commune sera partenaire de cet événement en les accueillant gratuitement, un pot de bienvenue leur sera également offert.